

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis prête à questionner quelques députés conservateurs. Nous savons que c'est aujourd'hui le jour où nous allons pouvoir mettre à l'épreuve ce nouveau Règlement dont on fait grand cas. Nous savons également que la décision cruelle et injuste de compter les indemnités de départ, les vacances et les pensions comme des revenus pour le calcul des prestations d'assurance-chômage fait de plus en plus de mécontents dans les rangs des députés conservateurs.

Nombre de conservateurs essaient de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens. Je vois, par exemple, le *Daily Gleaner*. Un groupe de femmes progressistes conservatrices—et je peux vous dire, monsieur le Président, que dans tous les partis, ce sont les femmes qui sont les plus progressistes—a adopté une résolution disant que les changements apportés à l'assurance-chômage étaient injustes. Non seulement elles ont adopté cette résolution, mais elles ont organisé une réunion à laquelle ont assisté 500 personnes, dont le député de la région. Ce député était tout à fait d'accord avec la décision prise contre les changements apportés au régime. Il a dit également que la pétition qui avait circulé était maintenant sur le bureau du premier ministre (M. Mulroney). Où est le député de cette région en ce moment? Où est ce député qui n'a pas eu le courage de venir à la Chambre aujourd'hui pour parler de cette question?

M. Malone: Règlement.

Mme Copps: Le député représentant Gagetown est-il lâche au point de ne plus venir à la Chambre?

M. Malone: Règlement.

Mme Copps: Il a promis de se battre à ce sujet, mais il n'est pas ici.

Je voudrais bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous dise pourquoi il a essayé de noyer le poisson, quand je l'ai interrogé à propos d'un cas bien précis de la ville de Winnipeg.

J'ai reçu un appel, aujourd'hui, du *Winnipeg Free Press* me demandant pourquoi je m'intéressais à cette affaire alors qu'aucun député progressiste conservateur du Manitoba n'était prêt à défendre les droits d'un électeur qui avait reçu une décision positive du conseil arbitral. On m'a demandé également ce que faisait le gouvernement. Les ministériels refusent d'intervenir dans le débat. J'espère que, à 17 h 45, ils viendront voter du côté de l'opposition sur cette importante question. Pourquoi le gouvernement ne réagit-il pas quand des hauts gradés intimident les militaires pour les empêcher de protester contre cette mesure en signant des pétitions?

J'ai appris, en effet, que des hauts gradés avaient contacté certains militaires dans les bases pour les avertir de ne pas signer de pétitions contre cette mesure. On essaie encore une fois de couper court au débat, bouée de sauvetage non seulement des militaires, mais de tous ceux qui font les frais de cette décision.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a dit que le gouvernement n'était pas prêt à agir parce qu'il attend le rapport de la commission Forget.

Je pourrais vous citer, monsieur le Président, une longue liste de gens qui, déjà, ont été obligés de mettre leur maison en vente. Quand on a pris une retraite anticipée à 58, 59 ou 60 ans, cette mesure ne vous laisse pas de quoi survivre. Celui qui élève une famille n'a absolument pas les moyens de rembourser

Les subsides

son hypothèque. Je peux vous prouver que cette mesure a jeté des Canadiens à la rue. Il est absolument déplorable que les députés ministériels n'exigent pas, du moins jusqu'à ce que la Commission Forget communique ses conclusions, que le gouvernement abroge cette mesure cruelle et injuste. S'ils ne le font pas, ils en subiront les conséquences politiques.

● (1710)

Ce n'est pas cette question qui va renverser le gouvernement aujourd'hui ou la semaine prochaine, mais c'est un ulcère qui va le ronger. Lorsque des associations comme l'Association des femmes conservatrices d'Oromocto défient le gouvernement sur cette question, et déclarent qu'elles sont prêtes à en appeler à la Commission canadienne des droits de la personne parce qu'elles y voient une atteinte aux droits de l'homme, c'est qu'une tempête se prépare.

Si le gouvernement se soucie, à tout le moins, d'écouter ses propres partisans, il devrait prêter l'oreille aux doléances des femmes d'Oromocto et, notamment, de celles qui font partie de l'Association progressiste conservatrice et qui ont adopté cette cause. Elles se rendent compte qu'au moment où les Forces armées obligent un militaire à prendre sa retraite, celui-ci est le moins en mesure d'assumer le prix de ce changement.

Un député ministériel a déclaré que le régime d'assurance-chômage devait, par définition, s'appliquer aux travailleurs qui sont sans revenu. En fait, il a pour objet de les protéger contre la perte de leur emploi. Comme l'un de mes collègues l'a si bien exprimé, cette mesure touche d'abord et avant tout les travailleurs pauvres et les cols bleus.

Le gérant d'un portefeuille d'investissement qui dispose de ressources et d'un REER autogéré échappe à ces dispositions. Lorsque le gouvernement a adopté cette mesure fiscale injuste et cruelle à l'endroit des contribuables dont le revenu est moyen ou faible, il a accompagné le premier chèque du 5 janvier d'une note prévenant le destinataire qu'il était exempté s'il possédait un REER privé. Celui qui sait placer son argent, possède sa propre résidence, et possède des revenus d'investissement d'autres provenances, n'a rien à craindre.

Au moyen de ce projet de loi, le gouvernement transforme le régime de prestations d'assurance-chômage en un régime d'assistance sociale. Ainsi, pour toucher les prestations d'assurance-chômage, les travailleurs en chômage dont le revenu est moyen ou faible seront assujettis à une évaluation des ressources. De toute évidence, la loi ne touche pas les travailleurs à leur compte et ceux qui ont des régimes privés d'achat d'argent; mais elle touche les titulaires d'une petite pension.

Je pourrais vous fournir le nom de centaines de particuliers qui ont communiqué avec mon bureau. Ainsi, sans que ce soit de sa faute, Peter Benczi se retrouve à la rue. Il en a appelé auprès de la Commission d'assurance-chômage et espère que celle-ci rendra une décision en sa faveur. Dans ce cas, il est très probable que le gouvernement en appellera à son tour de cette décision, ainsi qu'il l'a fait dans le cas du résident de Winnipeg dont j'ai parlé tantôt. Il s'est adressé au Conseil arbitral que le gouvernement a établi pour déterminer qui avait tort et qui avait raison. Il a défendu son point de vue et a gagné. Il aurait dû recevoir son argent; malheureusement, le gouvernement en a appelé à son tour. Il dispose des moyens financiers et des ressources nécessaires pour interjeter appel jusqu'à la Cour suprême du Canada, alors que le résident en question est dépourvu de ressources. Pourquoi, faisant preuve